

---

## CONSEIL MUNICIPAL du 08 SEPTEMBRE 2016

---

Le conseil municipal légalement convoqué le 1<sup>ER</sup> septembre 2016, s'est réuni le 08 septembre 2016 en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

**Etaient présents** : M. BUSSON, Maire  
Mmes MARTIN, PILVIN, adjoints  
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM,  
MM. BREHIER, DAKYO LE COMTE, LEVEUF conseillers.

**Absents excusés** : MM. BARIL, COUILLARD et HY.

**Secrétaire de séance** : Jean Baptiste LEVEUF

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de MM. BARIL et COUILLARD étaient respectivement donnés à Mme BRIERE et M. BUSSON.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 05 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **1.1. Point sur la rentrée** *(Rapport de Caroline GUILMATRE)*

La rentrée s'est bien déroulée, 162 élèves sont scolarisés. Les deux classes de maternelles sont surchargées, 30 élèves chacune.

Des difficultés rencontrées avec le corps enseignant pour mettre en place le plan « vigipirate », côté maternelle.

##### **1.2. Bilan garderie année 2015/2016**

Bilan remis aux élus, avec détail du temps d'occupation.

Plus de fréquentation cette année, une augmentation de recettes est donc constatée, ce qui permet de réduire de moitié le déficit enregistré l'an passé.

Le montant des charges reste à peu près équivalent. Un déficit de 3 267 € est enregistré contre 7 443 € l'an passé.

La participation municipale est de ce fait en diminution, 21 % (au lieu de 51% l'an passé).

Le bilan est approuvé sur les sommes de 15 291,20 € en dépenses et 12 024 € en recettes.

##### **1.3. Bilan temps d'ACTIVITE PERISCOLAIRE ANNEE 2015/2016**

Un bilan excédentaire essentiellement dû aux versements des fonds d'aides CAF et ETAT et du remboursement de salaire de l'agent en contrat CAE.

Le prix de revient d'une séance par enfant est de 4,34 €. La participation demandée aux parents était de 2,00 €.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 24 513,66 € en dépenses et 31 177,13 € en recettes, soit un excédent de 6 663,47 €. Cet excédent, restera exceptionnel, compte tenu de la cessation du contrat CAE fin aout 2016.

La gestion de ce service a posé quelques soucis d'effectifs lors de la rentrée. Monsieur le maire rappelle que notre service périscolaire est déclaré auprès du ministère « Jeunesse et sports », qui, en fonction du nombre d'animateurs, nous limite à un nombre d'enfants. Le quota d'enfants (96) ayant été atteint dans les délais réglementaires d'inscriptions, a entraîné le refus des inscriptions tardives pour le 1<sup>er</sup> cycle et une mise sur liste d'attente pour les cycles suivants. Le Conseil municipal a bien voté l'ouverture d'un nouveau poste d'animateur mais la recherche reste vaine pour le recrutement d'un animateur diplômé à raison de 2 créneaux d'1h30 en milieu de semaine !

Néanmoins, la commission a décidé de signer une convention avec le CPN LA SITTELLE/CARDERE pour engager une animation supplémentaire pour les maternelles et CP dès le 2<sup>ème</sup> cycle. Coût de cette prestation : 672 € pour une vacation hebdomadaire jusqu'à la fin d'année scolaire.

#### **1.4. Bilan cantine année 2015/2016**

Le bilan de cantine pour l'année scolaire 2015/2016 a été distribué aux conseillers. 18 542 repas ont été servis cette année, soit 6% de plus par rapport à l'année passée. 94 % des élèves étaient inscrits au service de cantine, la moyenne des rationnaires est de 132 inscrits/153 élèves.

Le coût de revient du repas est de 7,31 € dont 3,28 € à la charge de la commune.

Les dépenses sont en augmentation essentiellement sur le chapitre des frais de personnel. L'explication est due au traitement versé en double, à la fois à un agent titulaire en congé maladie ordinaire (CMO), ainsi qu'aux remplaçantes, pendant toute l'année scolaire. Un remboursement d'assurance « personnel » est en cours pour l'agent titulaire mais n'a impacté que partiellement l'année scolaire 2015/2016.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 134 593,75 € en dépenses et 74 163,51 € en recettes.

## **2. SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

### **2.1 Approbation Rapport 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable (Délibération n° 01-09-16)**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public **d'eau potable pour l'année 2015**.

L'assemblée décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

### **2.2 Approbation Rapport 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (Délibération n° 02-09-16)**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du service **Assainissement- Année 2015** est adopté dans les mêmes conditions que ci-dessus.

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **3.1 Renouvellement contrat service technique**

Le dernier contrat «emploi avenir» arrivant à son terme, le 30 septembre prochain, et le contrat « saisonnier » se terminant le 15 septembre 2016,  
Monsieur Le Maire propose de signer un nouveau contrat pour remplacer XXXXX jusqu'au 31 décembre 2016.

M. XXXX ayant donné satisfaction lors du recrutement saisonnier, M. Le maire propose de signer ce contrat de remplacement avec lui. Approbation du conseil municipal.

### **4. FINANCES**

#### **4.1 Loyers communaux - Indexation loyer F6 (Délibération n° 03-09-16)**

Considérant la stabilité de l'indice de référence des loyers (IRL) au deuxième trimestre 2016 (indice 125,25) par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;

Le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer de l'appartement F6 situé 8 Place de la Mairie, au montant mensuel actuel. Les autres termes de la délibération précédente restent inchangés.

#### **4.2 Renouvellement contrat gaz salle d'animations (Délibération n° 04-09-16)**

La chaudière de la salle d'animations est alimentée en gaz. Une consommation d'environ 4500 €/l'an est enregistrée. Lors de la mise en concurrence de la distribution de gaz, le précédent conseil municipal avait sélectionné la société DMS (Total) pour nous fournir en gaz. Le contrat arrivant à échéance fin février 2017, la société DMS nous propose un renouvellement pour 3 ans à un cout inférieur de l'actuel contrat.

Coût de la molécule de gaz : 40,44 € au lieu de 45,17 €.

La période étant propice à la baisse et afin de bloquer les prix pour 3 ans, le conseil municipal valide cette proposition et mandate le M. Le Maire à signer le contrat.

### **5. INTERCOMMUNALITE**

#### **5.1 RETRAIT DE LA METROPOLE ROUEN DU SDE 76 (Délibération n° 05-09-16)**

La métropole ROUEN, selon les termes de sa délibération, « *souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies* » et demande le retrait du SDE 76,

Le retrait des 41 communes concernées n'est possible qu'avec l'accord du SDE 76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE 76,

Le SDE 76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

Monsieur Le Maire émet un avis favorable au retrait de la Métropole du SDE 76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte

le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE 76

### **6. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **Commission Cadre de vie (Rapport de Roselyne PILVIN)**

👉 La période estivale est maintenant passée, la commission se remet au travail !  
Dernièrement le transformateur EDF de la côte des châtaigniers a été peint par un artiste gainnevillais. Le thème du castor, emblème de notre commune, a été retenu.

L'achat de peinture a couté 300 €. Mme PILVIN propose de remercier l'artiste avec un bon d'achat lors d'une brève cérémonie.

La décoration des autres transformateurs sur la commune est prévue.

- ✦ Comme suite à l'occupation d'une salle de classe de l'ancienne école par l'association « SEINE ECRITURES »,

Mme PILVIN demande la régularisation d'une convention de mise à disposition des locaux à cette association.

Approbation du conseil municipal (**Délibération n° 06-09-16**)

### **Commission Travaux** (*Rapport de Pierre BREHIER*)

En l'absence d'Alain COUILLARD, Pierre BREHIER a été délégué pour présenter les travaux de la commission, qui consistent essentiellement en des projets de circulation.

#### **Rue de la gare**

☞ Proposition de pose de 2 nouveaux ralentisseurs, puis d'attendre six mois pour prendre l'avis des riverains sur la situation.

#### **Rue du Point du Jour**

☞ Proposition de pose de ralentisseurs et d'une zone 30.

A la présentation de ces projets, une discussion s'engage entre les conseillers. Les avis sont partagés sur la pose des ralentisseurs. Quant à la zone « 30 », l'exemple que nous avons devant les écoles ne donne pas satisfaction.

Monsieur Le Maire demande que l'on consulte auparavant les riverains par le biais d'une réunion en mairie.

### **Commission Animations-Informations** (*Rapport de Michèle MARTIN*)

Le prestataire de notre site internet nous propose un « re-engineering » de notre version.

La commission est favorable à cette prestation. Le conseil municipal accepte la proposition. Le coût de cette prestation s'élève à 300,45 €.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des questions diverses sont à évoquer.

**MF QUONIAM** informe le conseil municipal :

- des suites de l'affaire « xxxxx/COMMUNE ». Pour rappel, la commune a été condamnée à verser la somme de 7 000 € à l'intéressée. Une démarche a été effectuée auprès de notre ancienne assurance « AXA », celle-ci a pris en charge ce dédommagement.
- Comme chaque année, Monsieur xxxxxx réitère sa demande d'occupation du bois de l'Etoile pour la saison de chasse 2016/2017. Accord lui est donné dans les mêmes conditions de sécurité que les années précédentes.  
En contrepartie de cette autorisation, les chasseurs effectuent un don financier au CCAS.

### **Prochaines réunions :**

**Conseil Municipal**



Mardi 18 Octobre

à 19h00

Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre

à 19h00

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*